



2021/

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

A 20 heures , salle du Conseil municipal,
Mairie de Moncey
Convocation du 15/10/2021

Président : Fabien THERNIER, Maire

Secrétaire de Séance : Brigitte TRIPIER

Conseillers présents (10) : SCALABRINO Agnès, GUILLAUME-SAGE Frédérique,
TRIPPIER Brigitte, LAMBRECHTS Nathalie, BUCHETET
Hippolyte, COUSIN Julien, DEROUBAIX Yannick,
LUCASELLI Matthieu, MEMBRE Arnaud, THERNIER Fabien
Absents excusés (4) MM. LECHAT, VUILLAUME, DE ANGELIS et BOUVARD

Procurations (4) : M. LECHAT à M. THERNIER
M. VUILLAUME à M. LUCASELLI
M. DE ANGELIS à Mme GUILLAUME-SAGE
M. BOUVARD à Mme LAMBRECHTS

A L'ORDRE DU JOUR :

- Travaux sylvicoles 2022
- Forêt 2022 : Assiettes de coupes, dévolutions et destinations des coupes
- Affouage 2022 : règlement et prix
- Grande boucle VTT : convention d'itinéraire hors GBM (Grand Besançon Métropole)
- Demandes de subvention des associations de Moncey
- Prise en charge de la salle FRIJEP pour mise à disposition du RPI de Moncey
- Mise en place du nouveau Régime Indemnitare de la Fonction publique territoriale (RIFSEEP)

QUESTIONS DIVERSES

- Dés-imperméabilisation de la cour d'école
- Point d'information suite à la rencontre avec le SYDED
- Lancement du projet de réfection des rues communales - Rencontres AMO
- Point d'avancement des aires de jeux

*Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne Mme TRIPIER
secrétaire de séance.*

PV SEANCE DU CM DU 22 OCTOBRE 2021

ORDRE DU JOUR

Amélie DEGLAIRE, Agent ONF, propose les travaux sylvicoles 2022, les assiettes, dévolutions et destinations des coupes 2022 ainsi qu'un règlement d'affouage.

SUJET 1 : TRAVAUX SYLVICOLES 2022

Amélie DEGLAIRE présente les travaux sylvicoles envisageables pour 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir les travaux suivants :

- 4 ha de la parcelle 5 : maintenance de cloisement sylvicole au broyeur / dépressage manuel (le complément de la parcelle sera traitée en 2023) 3 908.00 € HT
- Parcelle 14 : dégagement mécanique 1 ha 321.00 € HT
- Parcelle 9 : dégagement manuel de plantation 2.80 ha 2 539.60 € HT

	Total HT	6 768.60 € HT
VOTE :	<i>14 Pour</i>	<i>0 Contre</i>
		<i>0 Abstention (DCM n°28)</i>

SUJET 2 : ASSIETTES DE COUPES, DEVOLUTIONS ET DESTINATIONS DES COUPES

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2022 l'état d'assiette des coupes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 Voix sur 14 :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

1. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

1.1 Cas général :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix sur 14 :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

PV SEANCE DU CM DU 22 OCTOBRE 2021

EN VENTES DE GRE A GRE PAR SOUMISSION (vente en salle, ouverte au public)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (2)		
En bloc et sur pied	En futaie affouagère (1)	En bloc Façonné (3)	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure			
Feuillus			<i>3_r</i>	X	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
				X	<i>Essences</i> <i>3_r</i>	<i>3_r</i>	

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

1.2 Vente simple de gré à gré :

2.2.1 Chablis :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix sur 14 :

- Décide de vendre les chablis (résineux scolytés et hêtres dépérissants) de l'exercice sous la forme suivante :

en bloc et sur pied en bloc et façonnés sur pied à la mesure façonnés à la mesure

Souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2.2 Produits de faible valeur :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix sur 14 :

- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

1.3 Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix sur 14 :

- Destine le produit des coupes des parcelles 3_r à l'affouage ;

PV SEANCE DU CM DU 22 OCTOBRE 2021

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	3_r	

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

2. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix sur 14 :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour les bois vendus sur pied à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix sur 14 :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;
- Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

VOTE : *14 Pour* *0 Contre* *0 Abstention* *(DCM n°29)*

SUJET 3 : AFFOUAGE 2022

Vu le Code forestier et en particulier les articles L.112-1, L.121-1 à L.121-5, L.212-1 à L.212-4, L.214-3, L.214-5, L.243-1 à L.243-3

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF ;

Considérant la délibération sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'exercice 2021-2022 en date du 22/10/2021

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- ⇒ destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) de la parcelle 3r à l'affouage
- ⇒ arrête le rôle d'affouage joint à la présente délibération ;
- ⇒ rappelle les garants désignés par délibération du 19/06/2020 (MM. VUILLAUME, THERNIER et BUCHETET)
- ⇒ arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- ⇒ fixe le volume maximal estimé des portions à **8 stères** ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
- ⇒ fixe le montant du stère à 6€ soit une taxe **d'affouage à 48 €/affouagiste** ;
- ⇒ fixe les conditions d'exploitation suivantes :

PV SEANCE DU CM DU 22 OCTOBRE 2021

- ⇒ L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.
- ⇒ La portion d'affouage est délivrée sur pied. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel peuvent faire partie de la portion et sont présentées sur coupe, non débardées. La quantité de la portion est proportionnée aux besoins domestiques (Code forestier).
- ⇒ Une portion se compose de la somme des lots portant le même numéro dans les parcelles destinées à l'affouage. (Autre méthode de numérotation des lots, à préciser). L'attribution des portions est faite par tirage au sort.
- ⇒ Le délai d'exploitation est fixé au 15/04/2022. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Si un affouagiste n'a pas terminé sa coupe dans ce délai fixé par délibération, il sera déchu de ses droits sur la portion attribuée (article L.243-1 du Code forestier).
- ⇒ Le délai d'enlèvement est fixé au 31 octobre 2022 pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
- ⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
- ⇒ Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.
- ⇒ Autorise le Maire à signer tout document afférent.

VOTE : *13 Pour* *0 Contre* *1 Abstention* *(DCM n°30)*

SUJET 4 : GRANDE BOUCLE VTT : CONVENTION D'ITINERAIRE HORS GBM (GRAND BESANÇON METROPOLE)

Grand Besançon Métropole (GBM) propose un nouvel itinéraire VTT en concertation avec le Comité régional du cyclisme (CRC) afin d'élargir encore les 17 circuits VTT communautaires déjà existants sur son territoire.

Cette nouvelle boucle de 200 km (pour 3 700m de dénivelé) qui s'étend d'Osselle à Marchaux/Chaudefontaine s'appuiera pour une partie sur le réseau d'itinéraires pédestres et VTT déjà aménagé par GBM mais aussi sur de nouveaux tracés dans des communes jusque-là non traversées par un itinéraire non communautaire.

Sujet abordé lors du conseil municipal du 21 septembre dernier, les membres du conseil s'étaient interrogés sur :

-
- certaines parcelles du tracé appartenant à Thurey-le-Mont (A 197 à A 208),*
 - les associations de chasse (ACCA) qui ne semblaient pas informées du projet*
 - le tracé qui impactait des zones de travaux forestiers.*
-

Interrogé, le GBM a répondu :

- « concernant les parcelles cadastrées boisées sur le domaine communal de Moncey, appartenant à la commune de Thurey-le-Mont (A 197 à A 208), notre Système*

PV SEANCE DU CM DU 22 OCTOBRE 2021

SUJET 6 : LOCATION DE SALLE FRIJEP POUR LE GROUPE SCOLAIRE DE MONCEY

Comme les années précédentes, le Groupe scolaire de Moncey demande à pouvoir bénéficier de la salle FRIJEP pour dispenser les cours EPS aux élèves du 8 novembre 2021 au 16 avril 2022 (soit 19 semaines). Cette location s'élève à 722 € (38€/semaine).

Le Conseil municipal de Moncey accepte de supporter cette dépense de 722 € et autorise le Maire à signer la convention entre le Groupe scolaire, le FRIJEP et la Commune.

Cette dépense sera inscrite sur le compte 6132 location immobilière du BP communal 2022.

VOTE : 14 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°33)

SUJET 7 : MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le RIFSEEP a été institué par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 pour les fonctionnaires de l'Etat. En vertu du principe de parité entre la fonction publique de l'Etat (FPE) et de la fonction publique territoriale (FPT) dès lors que les corps équivalents de la FPE bénéficient de ce nouveau régime, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent le mettre en œuvre pour leurs cadres d'emploi.

Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à remplacer la plupart des primes et indemnités existantes.

L'organe délibérant détermine les plafonds applicables à chacune des parts servant l'indemnité et en fixe les critères, sans que la somme des deux parts ne dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat.

Le Comité technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion du Doubs, interrogé à ce sujet, indique que l'organe délibérant pourra se prononcer lors de sa prochaine session.

➔ *M. le Maire propose donc de reporter ce dossier au prochain conseil de décembre.*

QUESTIONS DIVERSES

DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR D'ECOLE

La 1^{ère} partie de travaux (terrassment, extension de la cour, mise en place des enrobés) est réalisée pendant les vacances de la Toussaint. La cour sera fonctionnelle et sécurisée pour la rentrée. Les plantations et l'implantation du mobilier de cour et des jeux se fera dans un second temps, pendant les vacances de février.

POINT D'INFORMATION SUITE RENCONTRE SYDED

A la demande de M. le Maire, le Syndicat d'Energie du Doubs (SYDED) s'est déplacé à Moncey le 8 octobre dernier pour visiter la maison forestière ainsi que le bâtiment des Chœurs de la Vallée. Une demande de chiffrage d'audit énergétique a été demandée au SYDED (chauffage, isolation, changement éventuel des ouvertures et pertes thermiques).

PV SEANCE DU CM DU 22 OCTOBRE 2021

LANCEMENT DU PROJET REFECTION DES RUES COMMUNALES - AMO

Deux entreprises (BEJ et JCBE) sont déjà venues sur site pour préparer la consultation pour le recrutement d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de réfection des rues communales. EVI viendra le 29 octobre. La consultation aura lieu en novembre.

POINT D'AVANCEMENT DES AIRES DE JEUX VERS LA MAISON FORESTIERE

Frédérique GUILLAUME-SAGE, responsable de la Commission jeunesse, présente l'avancement du projet des aires de jeux.

- L'aire prévue à coté de la maison forestière sera réalisée directement par la commune et notre employé communal.
- Pour la réalisation d'une autre aire de jeux à coté du city stade, les négociations sont en cours avec les 3 communes propriétaires pour l'acquisition par Moncey du terrain.

SYNDICAT DES BIENS PAROISSIAUX INDIVIS

L'entretien du cimetière a été réalisé par l'association « Chantiers Départementaux d'Insertion » (CDEI) en vue de la toussaint.

SYNDICAT SMAMBVO

Le SIVOM propose de piloter, pour les 3 communes (Moncey, Valleroy et Thurey le Mont), la mise à jour des plans et des schémas directeurs des réseaux d'eau et d'assainissement. Cette mise à jour doit se faire tous les 10 ans.

Une réunion de lancement du projet est prévue le 8/12/21 entre le SIVOM et les 3 communes.

AFFOUAGE

Le marquage est planifié le samedi 27 novembre 2021 matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50

La prochaine séance est fixée au vendredi 10 décembre 2021

Le Président,

Le Secrétaire

Fabien THERNIER
Affichée en Mairie, le 30/10/2021

Brigitte TRIPIER

Liste des délibérations prises

DCM n°28	TRAVAUX SYLVICOLES 2022
DCM n°29	ASSIETTES DE COUPES ET DESTINATIONS DES VENTES
DCM n°30	AFFOUAGES 2022
DCM n°31	GRANDE BOUCLE VTT : ITINERAIRE HORS GRAND BESANÇON METROPOLE
DCM n°32	LOCATION SALLE FRIJEP RPI ECOLE DE MONCEY

PV SEANCE DU CM DU 22 OCTOBRE 2021

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	SIGNATURE	OBSERVATIONS
THERNIER Fabien		
SCALABRINO Agnès		
GUILLAUME-SAGE Frédérique		
TRAPIER Brigitte		
LAMBRECHTS Nathalie		
VUILLAUME Nicolas		
MEMBRE Arnaud		
DEROUBAIX Yannick		
COUSIN Julien		
LECHAT Robert		
BUCHETET Hippolyte		
LUCASELLI Matthieu		
DE ANGELIS Reno		
BOUVARD Christophe		
MARGUIER Cédric		
AUTRES PARTICIPANTS		

MAIRIE DE MONCEY –
Rue du maréchal Moncey - 25870 MONCEY

2021/

PV SEANCE DU CM DU 22 OCTOBRE 2021